

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, et de restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Décembre 1874.

Bulletin politique.

Le procès d'Arnim vient d'avoir sa conclusion. Le ministère public, on s'en souvient, réclama deux ans et demi de prison. L'ex-ambassadeur est condamné à trois mois, desquels sera déduit un mois de détention préventive à laquelle il s'est vu soumis.

Ce dénouement, il faut l'avouer, ne correspond d'aucune manière au grand fracas qui s'était fait et que M. de Bismark avait voulu produire autour de cette cause désormais célèbre. A coup sûr, M. d'Arnim en reste atteint, mais il s'en faut que son adversaire puisse inscrire ce jugement parmi ses incontestables succès.

En somme, c'est à nous principalement que ce procès devrait servir, si nous voulions nous inspirer des enseignements qu'il contient.

Beaucoup plus que sur les agissements privés de M. d'Arnim, les débats ont fait le jour sur les partis qui se divisent la France; grâce à des révélations dont l'intérêt se rattache à l'avenir même de notre pays, nous savons, à n'en plus douter, ce qu'il faudrait faire pour relever la France, pour la remettre, avec des alliances faciles, en son état d'ancienne grandeur.

Nous savons de même à qui profite l'état présent et quels calculs établissent déjà nos ennemis sur l'avènement au pouvoir des républicains. Au moment où l'on veut discuter les lois constitutionnelles, cette leçon ne saurait être perdue.

Que fera maintenant M. de Bismark? Le ton des journaux qu'il inspire nous suffit à comprendre que ses desseins personnels seront loin d'être satisfaits. Non-seulement la peine est dérisoire, mais les considérants du jugement semblent plutôt combattre l'esprit

qui a voulu les poursuites qu'ils ne chargent l'accusé.

Si l'on considère en outre qu'à la veille du jugement, M. de Bismark donnait avec éclat sa démission, comme pour peser encore sur la décision des juges, on se convaincra que cette sorte de satisfaction ne déguise pas assez un échec trop réel.

Rapproché du vote des députés prussiens, c'est un indice que le terrible chancelier voit décroître son influence.

Pour la ressaisir, il est à présumer qu'il redoublera la violence de ses attaques contre les catholiques. Mais ceux-ci sont prêts, et l'expérience de tous les jours devrait prouver à M. de Bismark qu'il ne suffit pas de sévir pour en avoir raison.

Auguste ROUSSEL.

Chronique générale.

Tout l'intérêt politique du moment n'est pas dans les délibérations publiques de l'Assemblée, mais il est dans le travail des commissions et des réunions parlementaires.

Les commissions pour les lois constitutionnelles, pour l'armée, pour l'enseignement supérieur, pour le budget, sont en pleine activité et touchent à la fin de leur mandat. L'Assemblée, après les vacances de Noël, ne manquera donc pas d'éléments de discussion.

D'après certains bruits, les vacances de l'Assemblée commencent le 23 décembre pour finir le 8 janvier; quelques députés seraient dans l'intention de demander qu'on reculat jusqu'au 11 janvier la reprise des séances.

On dit que le ministre de la guerre provoquerait, au sein de la commission de l'armée, une nouvelle discussion sur le nombre

des compagnies par bataillon d'infanterie. Nous en doutons beaucoup, mais ce qui est certain maintenant, c'est que la deuxième délibération sur la loi des cadres ne viendra qu'après les vacances.

Voici les renseignements que donne le *Soir* sur la dernière séance de la commission de la liberté d'enseignement :

« La commission relative à la liberté de l'enseignement supérieur a examiné un certain nombre d'amendements présentés par MM. Merveilleux-Duvignaux, Paris et Wallon.

» L'amendement de M. Merveilleux-Duvignaux ayant été repoussé, M. Paris a exposé un système de transaction relativement à la collation des grades, système qui a été repoussé par huit voix contre cinq.

» M. Wallon a signalé les difficultés et l'impossibilité presque absolue de la constitution d'un jury mixte. Il a fait une proposition sur laquelle la commission s'est partagée; sept voix pour le rejet, sept voix pour l'adoption.

» L'Assemblée tranchera le différend.

» La commission a enfin revu l'article 13, qui est maintenu.

» Cet article dit que le droit de concéder des grades pourra être délégué dans certaines conditions à des facultés libres.

» La commission a dû se réunir hier avant la séance.

Ce simple compte-rendu vaut tous les commentaires et ne justifie que trop toutes nos prévisions sur le caractère de la loi que les commissaires voudraient faire voter par la Chambre. Mais celle-ci reste maîtresse de désavouer une commission dont le seul souci paraît être de renforcer le monopole au lieu de donner la liberté. Jusqu'au bout nous voulons avoir la confiance que ce désaveu, la majorité des députés conservateurs l'infligera publiquement à la majorité de la commission.

On lit dans la Presse :

Il est certain qu'il n'y aura pas de changement de ministère avant le vote qui suivra la future et prochaine discussion sur la demande de mise à l'ordre du jour de la loi du Sénat que doit formuler devant l'Assemblée la majorité de la commission des Trente.

Il devient très-douteux que le maréchal de Mac-Mahon s'engage directement et personnellement, dans cette discussion, soit par voie de communication ministérielle ou de message présidentiel. Il est probable qu'avant de prendre une détermination quelconque, il en attendra le résultat.

On lit dans le Journal de Paris :

Ainsi que l'Agence Havas le faisait pressentir, M. Delahaye, juge d'instruction, chargé de l'affaire dite du comité de l'Appel au peuple, a rendu une ordonnance de non-lieu.

Voici ce qui se raconte au palais relativement à cette ordonnance :

On affirme que, pour donner à l'affaire la suite qu'elle comportait, il aurait fallu pouvoir mettre en cause M. Rouher et plusieurs autres députés appartenant au groupe de l'Appel au peuple.

Or, M. le procureur général, chef du parquet, sous l'empire de considérations politiques que nous n'avons pas à discuter pour le moment, aurait trouvé de graves inconvénients à demander à l'Assemblée une autorisation de poursuites contre plusieurs de ses membres.

En présence de la réunion formelle prise à cet égard par M. le procureur général, le juge d'instruction aurait estimé qu'il ne lui restait plus qu'à mettre un terme, par une ordonnance de non-lieu, à une instruction qui devenait sans objet.

Une instruction avait été commencée contre MM. Schœlcher et Lockroy, députés de l'extrême gauche, pour avoir présidé des réunions illégales.

Le bruit court que cette poursuite serait abandonnée, probablement par suite des mêmes considérations qui ont fait rendre

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHEVALIER DE SAINT-GERMAIN.

Anecdote Saumuroise.

(Suite et fin.)

Dès le point du jour, grande était la tristesse parmi les serviteurs du manoir. Quoique bien portant, l'étonné chevalier poussait la velléité de se donner toutes les apparences d'être passé en l'autre monde.

A cette nouvelle, promptement répandue, on vit les gentillâtres alliés du défunt reparaitre de toutes parts, et, prétextant les fortes chaleurs de l'été, hâter les préparatifs de l'inhumation.

— Est-il réellement mort? disaient-ils entre eux et à voix basse; il serait prudent de le contempler gisant dans le cercueil.

Léonard, répondant à l'appel, en introduit deux des plus empressés dans la chambre de deuil, faiblement éclairée par une lampe. Il soulève lentement le couvercle et leur découvre l'objet de leurs

regrets. Puis, le refermant respectueusement, il s'étend silencieusement, sur un fauteuil en fumant sa longue pipe, et prie les visiteurs de se retirer.

Ils étaient à peine sortis de l'appartement, que le prétendu mort s'arrache de son incommode demeure, se réfugie dans un cabinet secret, d'où il peut observer et diriger les progrès du projet excentrique et imprudent qu'il avait follement conçu.

Les sons lugubres de la cloche du village ne cessaient de se faire entendre, et un nombreux cortège d'amis et de vassaux suivait le corps en se dirigeant vers l'église.

L'oraison funèbre, les cérémonies terminées, on descendit les dépouilles mortelles dans le caveau seigneurial. Un morceau de bois substitué recevait tous les honneurs.

A cet instant solennel, des cris perçants font retentir les voûtes du temple. C'était la jeune Aliénor qui venait rendre les derniers devoirs à l'homme dont elle avait apprécié le mérite et les bonnes qualités. Saisie par une violente secousse nerveuse, il fallut la transporter au presbytère, où son bon oncle le chanoine lui prodigua ses soins.

De retour au castel, les héritiers furent agréablement surpris à l'aspect d'une table somptueusement ornée de vaisselle d'argent et couverte de mets appétissants. Et par les larges croisées de la salle, ils remarquaient dans la cour de nombreux tréteaux dressés, autour desquels s'asseyaient tris-

tement les villageois qui venaient prendre part au repas auquel ils étaient conviés.

A l'avance, Léonard et Georges, maîtres des cérémonies, avaient eu l'attention de saupoudrer tous les plats servis au banquet consubrinaux avec force dose de fleur de marronnier desséchée, dont ils connaissaient la singulière propriété. Et à peine à la fin du premier service, une violente tempête intestinale éclata de toutes parts avec une bruyante véhémence. Par toutes les voies, les indociles enfants d'Éole s'échappaient éperdus de leurs autres gastriques!

Malgré cet incident extraordinaire et plaisant, comme vous pouvez le croire, les affamés convives ne cessèrent de dévorer tout ce qui leur était présenté, avec force accompagnement de rasades de vin de nos coteaux.

Bien repu, oubliant son malaise, chacun d'eux annonçait ses prétentions, la part qui devait lui être dévolue; quelques germes de disputes semblaient déjà se manifester avec aigreur, lorsque subitement les volets des croisées se ferment comme par enchantement et les plongent dans l'obscurité. Une effrayante détonation ébranle le château jusque dans ses fondements et fait vibrer les vitraux. Effrayés à ce bruit inattendu, plus grande devint leur terreur quand les dalles du plancher, venant à se mouvoir, offrent une large crevasse d'où s'échappent des tourbillons de flammes verdâtres qui, se

projetant dans l'espace, impriment à leurs visages une teinte cadavéreuse. Et, du milieu de ce cratère improvisé, un spectre hideux et amaigri leur apparaît enveloppé d'un immense linceul.

C'était le chevalier, qui, ainsi affublé, et d'une voix retentissante, les traita de misérables et les obligea de fuir s'ils ne voulaient ressentir les effets de la colère d'un trépassé. Et dans cette scène de terreur, plus d'un convive parodia sans s'en douter, les vers de Shakspeare dans Macbeth :

Ah! puisque le cercueil sait revivre ainsi
Les corps morts confiés aux sombres catacombes,

Nous pouvons au moins nous flatter d'avoir bien dîné.

Alors paraissant en uniforme, un sabre à la main, deux pistolets à la ceinture, il acheva leur déroute, en leur disant :

— Voyez si je suis mort, imbéciles! jamais mon bien ne passera dans des mains aussi indignes.

Le jour reparait, les portes s'ouvrent, et honteusement ils se retirent poursuivis par les huées des paysans qu'on avait avertis, et qui témoignent leur allégresse en revoyant leur seigneur avec tous les signes de la bonne santé.

Incrédules d'abord, les vieillards lui serraient la main respectueusement; ils voulaient s'assurer ainsi s'il était en chair et en os, ou s'il n'était qu'un revenant.

une ordonnance de non-lieu dans l'affaire du comité de l'Appel au peuple.

On a distribué :
1° Deux amendements à la proposition relative à la liberté de l'enseignement supérieur, l'un de MM. Bardoux et Jules Ferry, demandant que les Facultés de l'Etat aient seules le droit de conférer les grades ;

L'autre de M. Jean Brunet, prohibant tout établissement d'enseignement supérieur qui ne s'appuiera pas sur le principe suprême de Dieu, le créateur et le directeur de l'univers.

2° Un amendement de M. le marquis Costa de Beauregard au projet sur l'organisation et les attributions du Sénat.

On lit dans tous les journaux de la gauche :

« Après une importante discussion relative aux lois constitutionnelles, et à laquelle ont pris part MM. Picard, Casimir Périer, Schérer, Marcel Barthe, de Marcère, Ricard, le centre gauche a été à l'unanimité d'avis :

1° Qu'aucun projet de loi partiel ne pouvait être soumis à l'Assemblée avant un projet d'ensemble sur les lois constitutionnelles ;

2° Que, comme conséquence, il ne consentirait pas à discuter en premier lieu, et s'il était présenté isolément, le projet de loi sur le Sénat. »

Si le centre droit conservait quelque espoir de rallier le centre gauche, cette décision montre qu'il doit en désespérer. Mais, comme les affaires de la France en doivent aller mieux, il est permis de s'en féliciter.

Le bureau du centre gauche a déclaré qu'il n'y avait jamais eu de négociations officielles entre lui et le bureau du centre droit, qu'il n'y avait eu que des conciliabules privés.

Le jour se fait petit à petit sur ces conciliabules ; des membres du centre droit ont cherché à rallier quelques-uns des membres influents du centre gauche ; MM. les ducs de Broglie et Decazes auraient fail, à ce qu'il paraît, des avances à M. Christophe et à quelques-uns de ses amis pour les engager à renforcer le ministère actuel.

M. Christophe aurait déclaré à l'un de ses collègues, d'une nuance peut-être plus avancée que la sienne, qu'il ne se laisserait pas séduire par de telles avances, et qu'il ne voulait pas se suicider pour procurer aux ministres qui survivraient au ministère actuel un regain de popularité par l'appui qu'il pourrait apporter, lui et ses amis.

M. Ernest Picard, qui ne s'est jamais séparé de ses collègues et du centre gauche, a tenu compte de leurs observations ; il est décidé à ne pas déposer maintenant son

Pressé par un devoir impérieux, il se hâte de tranquilliser l'aimable fille qui lui avait donné des regrets sincères, et dont l'attachement était si bien confirmé. Précédé par Léonard, muni d'instructions préliminaires, il se dirige vers Candes aux premières heures de la nuit.

Déjà prévenu, le chanoine exprime son mécontentement sur cette plaisanterie outrecuidante et fait entrevoir les fâcheuses conséquences qui ne tarderaient pas à s'ensuivre.

— Si vous vous étiez borné, dit-il au chevalier, à la mystification infligée à vos imbéciles et grossiers cousins, on aurait ri... mais on ne vous pardonnera pas l'outrage que vous avez fait à la religion, en vous jouant témérairement des grandes cérémonies de l'église.

— J'ai eu tort, pardonnez-moi, monsieur, cette folle fantaisie ; j'y avais réfléchi ; mes affaires sont réglées ; un notaire de Saumur en est dépositaire. Prévenez doucement votre pupille ; unis ensemble, assurés de votre bénédiction, l'Angleterre sera le lieu de notre séjour, en attendant l'heureux jour qui nous ramènera près de vous.

Dès le lendemain, le mariage fut célébré.

Il était temps ; car, de toutes parts arrivaient de sinistres avertissements ; l'archevêque et l'intendant de Tours, informés du scandale et de la profanation qui en avait été la suite, dirigeaient des poursuites rigoureuses. Il fallut fuir ; ses préparatifs de départ

projet de renouvellement partiel de l'Assemblée.

Si nous sommes bien informés, le gouvernement était disposé à l'accepter, sauf quelques légères modifications, et c'est surtout pour cette raison que la majorité du centre gauche l'aurait engagé à y renoncer jusqu'à un certain point, car il favorisait indirectement les vues du gouvernement.

Les modifications que le gouvernement aurait demandées au projet de M. E. Picard consistaient à remplacer le renouvellement en trois ans, d'année en année, par un renouvellement en quatre années par quart chaque année ou par tiers de deux en deux ans.

Un de nos députés les plus spirituels, un de ceux qui au fond désireraient le plus voir les efforts tentés par nos hommes politiques aboutir à une solution, et que les mauvaises langues font passer pour bonapartiste, parce qu'il est un peu autoritaire, M. Raoul Duval, en apprenant que la commission des lois constitutionnelles remettait aux idées de janvier la discussion de ces lois, n'a pu s'empêcher de qualifier la situation actuelle sous le nom de *trêve des confiseurs*.

On a trouvé le mot juste, on s'en est amusé, mais on n'a pas marché plus vite pour cela.

Voici l'exposé des motifs du projet de M. Picard :

« L'Assemblée nationale fait les lois après en avoir délibéré dans ses bureaux d'abord, puis en séance publique.

« La discussion sous ces deux formes offre une double garantie, dont il est superflu de définir le caractère et l'importance.

« Cette règle générale peut souffrir exception, et suivant l'article 45 du règlement : « L'Assemblée peut aussi, si elle le juge convenable, renvoyer à une commission déjà formée l'examen des projets ou propositions qui lui sont soumises ; » mais n'est-ce pas méconnaître la portée restreinte de cette disposition que de maintenir pendant plusieurs années des commissions, de les charger de propositions successives, et de supprimer dans les questions les plus graves la discussion des bureaux ?

« La lettre de l'art. 45 permet cette attribution, l'esprit du règlement devrait l'interdire.

« L'armée, les chemins de fer, la décentralisation administrative, l'assistance publique, le système pénitentiaire, la condition des classes ouvrières, les pouvoirs publics et les lois constitutionnelles sont devenus matière réservée à des commissions immuables souvent incomplètes, parfois datant de plusieurs années.

« Nous ne serons pas téméraires en affirmant que les travaux de l'Assemblée souffrent de cette interprétation extensive de notre règlement. Les principes qui dominent tous les actes qui tendent à une œuvre de justice, quel que soit le titre du pouvoir qui les accomplit, le contrôle et la libre dis-

promptement effectués, il s'embarque dans un bateau avec sa douce compagne et les deux marins, ses dévoués serviteurs, arrive à Nantes, et bientôt il se vit en sûreté dans la ville de Londres.

Le digne chanoine reçut, dans les premiers mois de leur séjour, des lettres affectueuses de sa nièce et de son époux.

Mais, depuis, le silence le plus complet régna, et jamais on a su ce qu'ils étaient devenus.

L'hiver qui suivit l'arrivée du chevalier dans la capitale de la Grande-Bretagne fut extraordinairement rigoureux : tous les fleuves de l'Europe furent glacés ; et le froid se soutint dans son intensité pendant près de trois mois.

On a conservé le souvenir de l'hiver de 1709 dans les annales météorologiques. Et je me souviens encore de quelques fragments d'une lettre écrite par le chevalier, à ce sujet, et dont de nombreuses copies circulèrent dans notre province.

— De mémoire d'homme, disait-il, on n'a été témoin d'un hiver aussi rude, aussi prolongé. La Tamise, revêtue d'une couche de glace d'une énorme épaisseur, se trouva couverte de magasins de bijouterie et d'objets de luxe ; des cafés, des cabarets s'élevèrent nombreux, comme par enchantement. Le roi et les courtisans se mêlèrent à l'affluence des curieux qui fréquentaient cette cité nouvelle. Bientôt des fêtes brillantes furent célébrées. Combats de dogues et de taureaux, joutes et tour-

nois, courses et traineaux ; le son des instruments, harpes, guitares, violons, excitaient à la danse.

Un jour, un bœuf entier fut rôti sur la glace, et, par ordre du roi, la distribution en fut faite à tout ce qui se présentait pour avoir part au repas.

On ne se lassait pas d'assister aux spectacles qui se renouvelaient chaque jour et qui enrichirent un grand nombre.

Mais, dans un après-midi, pendant que plusieurs milliers de spectateurs se livraient aux amusements, un craquement se fait entendre.... Ce fut le signal de la désertion.

Marchands et autres s'empressèrent de retirer leurs riches produits.

Ils agirent prudemment, car, deux jours après, la débâcle, opérée violemment, laissa le champ libre aux vaisseaux, qui naviguèrent comme avant sur le fleuve.

Voilà mon histoire du fait raconté dans mon enfance, médité par analogie de nom, dans un âge où je pouvais raisonner et comparer. Chose singulière, l'aventure est restée oubliée dans la partie de la Touraine qui en a été témoin. Original ou pâle imitation de la scène de la comédie du *Légataire universel* de Regnard, elle a néanmoins son côté plaisant et ses sérieuses conséquences.

R. T.

Le projet Picard a surtout pour but de mettre un frein aux dépenses dégrégées de certaines commissions, qui dépendent de fortes sommes sur le budget de l'Assemblée. Certaines de ces commissions dépensent jusqu'à 100,000 francs en frais de voyages, etc., telle que la commission du régime pénitentiaire.

La commission de l'Algérie se propose, dit-on, de faire faire un voyage dans la colonie à ses membres pour une enquête.

Interrogé par M. Marcel Barthe sur les pourparlers engagés pour la jonction des centres, M. Corne, président du centre gauche, a répondu qu'il n'y avait eu que des conversations sans importance, et qu'il ne se croirait jamais autorisé à engager le centre gauche sans l'avoir préalablement consulté.

Depuis l'incident d'Arnim, M. Thiers s'est rendu à l'ambassade de Prusse, et l'on commente beaucoup cette visite et les attentions dont il a été l'objet de la part du successeur de M. d'Arnim.

M. Thiers se montre d'autant plus irrité

du langage tenu sur son compte par M. d'Arnim-que, pendant son séjour à Paris comme ambassadeur, il était reçu très-familiairement chez l'ex-président qui se trouve avoir livré tous les secrets de son caractère et de sa politique.

L'un des premiers résultats du procès d'Arnim est d'avoir imposé la plus grande réserve à tous les diplomates étrangers à Paris dans leurs rapports avec l'ambassadeur allemand, le prince Hohenlohe.

M. Lartigue, qui avait posé dans les Hautes-Pyrénées sa candidature comme catholique, s'est désisté. Les voix des vrais conservateurs ne seront donc pas divisées, et elles se porteront sur M. de Puyégur.

Nous avons signalé le procès intenté par M^{me} veuve Gaillardon contre la ville de Marseille et contre M. Labadié, préfet du 4 septembre. M. Gaillardon, commissaire central à Marseille, avait été illégalement arrêté, et était mort dans sa prison, suicidé d'après les uns, ayant succombé aux mauvais traitements qu'il avait subis d'après les autres.

M^{me} veuve Gaillardon réclamait des dommages-intérêts. Le tribunal a condamné la ville et M. Labadié chacun à 20,000 francs de dommages-intérêts. Il est bon que l'on apprenne qu'on ne se joue pas impunément de la liberté et de la vie des hommes.

On dit qu'il y a 241 voix recueillies jusqu'à cette heure pour demander la mise à l'ordre du jour de la loi relative au Sénat.

Depuis la décision du centre gauche, M. Casimir Périer a vu M. Dufaure qui est parfaitement d'accord avec le centre gauche.

On dit que la commission relative à l'emprunt de 220,000,000 de la ville de Paris réclamerait en déduction les 17,000,000 touchés indûment par le Crédit Foncier dans la négociation des bons de liquidation créés par M. Hausmann.

La proposition émise il y a quelques jours par le *Gaulois* pour qu'une enquête fût faite sur certains collaborateurs parisiens des feuilles allemandes, vient de recevoir un commencement d'exécution par un ordre spécial émané du cabinet de M. le préfet de police.

Nous sommes en mesure d'annoncer, dit le *Courrier de France*, que le parti alphonse compte prochainement affirmer ses prétentions en Espagne.

Le jeune prince des Asturies, qui a atteint la majorité légale exigée par les constitutions espagnoles pour régner effectivement, vient d'adresser d'Angleterre à sa mère, la reine Isabelle, un manifeste qu'il se propose de publier prochainement.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Harck.

Mercredi 23 décembre 1874.

UNE SEULE ET UNIQUE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{me} CÉLINE CHAUMONT,

Artiste du théâtre des Variétés.

Avec le concours de MM. BOISSELOT, DELTOMBE, MUSSAY, M^{me} BREMONT, OPPEINHEM, LEPETIT, artistes des théâtres de Paris.

L'Ingénue, comédie en un acte, de MM. H. Meilhac et L. Halévy.

M^{me} Céline Chaumont jouera le rôle d'Adèle, qu'elle a créé à Paris, au théâtre des Variétés.

Toto chez Tata, comédie en un acte, de MM. H. Meilhac et L. Halévy.

M^{me} Céline Chaumont jouera le rôle de Toto, qu'elle a créé à Paris, au théâtre des Variétés.

L'Autographe, comédie en un acte, de H. Meilhac.

M^{me} Céline Chaumont jouera le rôle de Julie, qu'elle a joué au théâtre du Gymnase.

Lisez Balzac, comédie en un acte, de J. Bravard et E. Nus, jouée par MM. Boisselet, Deltombe, Mussay et M^{me} Lepetit.

ORDRE : 1° Lisez Balzac ; 2° Toto ; 3° L'Autographe ; 4° L'Ingénue.
Bureaux à 6 h. 3/4, rideau à 7 h. 1/2.

Le texte de ce document a été soumis par l'ex-reine à l'appréciation de ses conseillers habituels, qui ne se sont pas encore prononcés sur les corrections à faire.

Dès que le texte définitif sera arrêté et que la publication de ce manifeste sera décidée, nous le ferons connaître à nos lecteurs.

L'OPERA ET Figaro.

Figaro, qui fut créé pour rire de tout, est en passe de jouer un rôle qui pourrait bien ne pas nous montrer sa belle humeur. Racontons en deux mots cette histoire mêlée de conquêtes et de mésaventures.

Au premier acte, nous voyons M. de Villemessant signifiant son veto à M. Halanzier, directeur de l'Opéra qui, pour la première représentation sur la nouvelle scène, avait décidé de donner Hamlet. M. de Villemessant déclare que lui, public, s'y oppose, et que la première représentation se doit composer d'extraits d'opéras empruntés à tous les maîtres. M. Halanzier capitule; triomphe de M. de Villemessant.

Mais, au second acte, les choses s'embrouillent. M^{lle} Nilsson, engagée par M. Halanzier pour jouer Hamlet, écrit de Saint-Petersbourg que, le programme étant changé, sa dignité d'artiste ne lui permet pas de prêter les mains — pardon, la voix — à une combinaison qui fait un salmis ridicule du spectacle dont elle devait rehausser l'éclat. Embarras et désespoir de M. Halanzier, qui s'en prend comme il est juste à M. de Villemessant.

Troisième acte. — Mais M. de Villemessant est plein de ressources. Sans perdre une minute, il dépêche à la grande artiste les supplications du Figaro. Comment résister à Figaro qui pleure? M^{lle} Nilsson lui cède comme avait cédé M. Halanzier à Figaro tonitruant. Nouvel et plus éclatant triomphe de M. de Villemessant.

Quatrième acte. — Ce dénouement excite à ce point l'émotion de M. Halanzier, qu'il ne peut la contenir. Elle déborde en une lettre au Figaro que celui-ci rend publique, et dans laquelle M. Halanzier demande au ciel l'occasion de montrer sa gratitude à M. de Villemessant. Celui-ci, jamais à court d'idées, riposte sans tarder. — L'occasion, je vous l'offre. Décidez qu'avant l'ouverture de la grande scène, un soir, quatre heures durant, nos abonnés, et eux seuls, seront admis à visiter l'Opéra. — Comment donc, fait M. Halanzier, mais trop heureux serai-je, mon cher monsieur. Et la toile tombe sur leurs embrassements.

Cinquième acte. — Mais les pièces ne valent rien renfermées en quatre actes. Soudain voici que l'intrigue est renouée, plus ardue et plus tenace. Ce qu'a promis le directeur Halanzier; l'architecte Garnier le refuse. Une lettre en avise le public, qui trouvait assez étrange, à vrai dire, la convention Villemessant-Halanzier. En même temps les journaux s'en mêlent et dénoncent le scandale. Si vos abonnés obtenaient ce privilège, s'écrie le Gaulois, pourquoi les miens ne l'auraient-ils pas? Et vingt journaux à la suite posent la même question et font rage.

A-t-on l'idée, s'écrient-ils, de cette faiblesse d'une part, et de l'autre d'une semblable audace? Que fait donc aussi M. de Cumont? Comment, lui, ministre de la chose, peut-il tolérer qu'on fasse un tel abus des faveurs que l'Etat seul a le droit de décerner? Bref, la clameur monte et l'honnête public en est assourdi. Que sortira-t-il de cette émeute? Nous le saurons bientôt sans doute. Pour le moment, c'est là qu'en sont les choses, et le dernier acte reste en suspens. L'on assure qu'après avis du conseil, M. de Cumont va parler.

On lit dans le XIX^e Siècle:

Le conseil des ministres, tenu vendredi à Versailles, a été consacré presque tout entier à une question qui n'a rien de politique.

On a examiné la question de savoir si M. Halanzier n'avait pas excédé les limites de son pouvoir comme directeur de l'Académie de musique en mettant la salle du nouvel Opéra à la disposition du directeur d'un journal de genre, qui désirait offrir à ses abonnés la prime de cette visite.

La majorité du conseil se serait, assurément, prononcée contre une autorisation qui créerait un précédent inadmissible.

Etranger.

LA DEMISSION DE M. DE BISMARCK.

Son vrai motif.

La cause alléguée par le chancelier, c'est l'adoption par le Reichstag de la motion Ho-verbeck, blâmant l'arrestation du député catholique M. l'abbé Majunke, rédacteur en chef de la Germania.

Après la séance de samedi, il s'est entretenu assez longtemps avec MM. Eulenburg et Delbrück, puis il a remis sa démission de chancelier entre les mains de l'empereur, déclarant qu'à son âge, exténué de fatigues et accablé par un travail croissant, il ne pouvait lutter contre un Parlement dont il avait perdu la confiance.

Personne n'ajoute foi, non pas à la réalité de la démission, elle est incontestable, mais à celle du motif allégué.

On cherche d'autres causes de cette détermination: on s'appuie sur l'autorité de la Norddeutsche Zeitung pour déclarer que c'est une manœuvre nouvelle, et plus hardie que les autres, dirigée contre les catholiques, etc.

Enfin, le Tageblatt va plus loin et dit tout haut ce que les hommes intelligents qui ont étudié la situation pensent tout bas: l'affaire Majunke n'est pour rien dans la résolution du chancelier; elle lui a simplement servi de prétexte.

La vraie cause est l'affaire d'Arnim, c'est la résistance rencontrée par M. de Bismarck dans la poursuite à mort de son adversaire. Politiquement, on n'a pas voulu lui accorder la tête de M. d'Arnim, et il s'en va.

Le coup est hardi, audacieux, mais il est d'un beau joueur et d'un homme qui voit juste.

Il est évident que, dans l'état des choses, M. d'Arnim non condamné, c'est presque une révolution populaire contre M. de Bismarck; c'est de plus la force rendue à ses ennemis politiques.

Coûte que coûte, il fallait jouer sa dernière carte; elle est sur le tapis.

Personne ne croit que sa démission soit acceptée; mais au prix de quels sacrifices restera-t-il à son poste?

La condamnation de M. d'Arnim sera la première partie de la réponse.

Rappelez-vous tout ce qui a été écrit sur le rôle de l'impératrice Augusta, et ne soyez pas étonné si elle reprenait sous peu le chemin de Charlottenbourg.

Quant au Parlement, s'il essaye encore des velléités d'indépendance, comme un écolier mutin, il recevra les étrivières et probablement même un congé définitif.

Et c'est ainsi que se terminera la comédie.

Les conséquences en seront dures pour l'Allemagne; mais l'Europe fera bien de ne pas s'en désintéresser.

Il est certain que si Bismarck tombait et si d'Arnim ou tel autre de son entourage l'emportait, il faudrait s'attendre à voir beaucoup de choses étonnantes.

En semblable éventualité, l'appui de l'armée ne serait peut-être pas absolument acquis au détenteur du pouvoir. D'après des gens bien placés pour le savoir, l'esprit de libre examen y a fait de grands progrès.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'enterrement civil de M^{lle} Adèle Julienne est encore l'objet de la préoccupation publique. Le scandale a été grand: aussi, tous ceux de sa famille qui ne veulent pas rester sous ce coup, protestent-ils et demandent une réparation. C'est pour répondre à ce désir que nous insérons la lettre suivante de M^{lle} Adèle Verneau, cousine de la jeune victime de la libre-pensée.

M^{lle} Verneau confirme de plus tout ce que nous avons dit de son infortunée parente.

« A Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois.

» Saumur, le 20 décembre 1874.

» Monsieur le Rédacteur,

» J'étais encore sous le coup d'une impression pénible et d'une émotion profonde causées par la surprise et l'indignation à la lecture d'un article, inséré au Courrier de Saumur, sur l'enterrement civil de ma cousine Adèle Julienne, lorsque, quelques jours après, en lisant votre estimable journal,

mes regards vinrent à tomber sur un article contradictoire au même sujet. Je ne puis vous dire tout le bonheur que j'éprouvai à cette lecture.

» Merci, Monsieur, à vous qui savez opposer la vérité simple et touchante à l'odieux et abominable mensonge, vous qui soutenez l'innocence et dévoilez la calomnie. Je m'unis à vous, Monsieur, pour me faire apologiste et défenseur d'une jeune fille opprimée.

» Oui, ma cousine était bien telle que vous l'avez dépeinte: soumise et dévouée à ses parents, bonne, douce et aimante pour tout le monde, remplissant avec exactitude les devoirs que la religion lui imposait, et les remplissant jusqu'à la fin de sa courte carrière.

» Aimant ma jeune cousine comme on aime une sœur, heureux témoin de sa vie, je le fus aussi de sa mort. Le calme et la sérénité, dont les traits de son visage étaient empreints à cette heure solennelle, me donnent de la pureté de ses sentiments religieux et de l'heureux état de son âme cette certitude qui a toujours été et sera toujours pour un cœur vraiment chrétien la consolation suprême, cette consolation qui ne peut venir que de Dieu et que beaucoup cherchent en vain dans les sentiments purement humains.

» Merci, Monsieur, pour tous ceux qui, tout en prenant part à cette douloureuse épreuve, partagent ma manière de voir; merci pour moi-même; merci enfin pour l'ange dont je garderai toujours un doux et précieux souvenir.

» Peu m'importe à moi ce que pourront dire de mes sentiments les libres-penseurs. Quand il s'agit de ce qu'il y a de plus noble et de plus sublime, de confondre le mensonge et la calomnie pour faire briller la vérité et défendre les intérêts de la religion, peut-on craindre le jugement des hommes? Non, mille fois non; Dieu voit leur cœur et le mien, et c'est lui qui nous jugera tous.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma vive reconnaissance.

» ADELE VERNEAU. »

NOS DÉPUTÉS.

Sur le principe même du projet de loi pour la nomination d'une commission chargée de préparer un projet d'administration pour l'Algérie.

Tous nos députés ont voté pour, excepté M. Maillé, qui a voté contre, et M. Max Richard, qui n'a pas voté.

Sur l'article additionnel de M. Crémieux, tendant à interdire, si ce n'est par des lois spéciales, toute modification au régime actuel de l'Algérie, tant que la loi à rédiger n'aura pas été promulguée.

Tous nos députés ont voté contre, excepté MM. Maillé et Max Richard, qui n'ont pas voté.

Dans la nuit du 16 au 17 courant, vers une heure du matin, aux portes d'Angers, un animal, un loup très-probablement, s'est introduit dans la cour de la maison des époux Chevrier, à la Blancheraie, et a dévoré leur chien qui était à l'attache.

D'après de nouveaux renseignements, le fait paraît certain. On a pu suivre le passage de l'animal depuis la ferme et le long du chemin de fer jusqu'à la maison du garde-barrière.

Du reste, on signale, dans le département des Deux-Sèvres, l'apparition des loups dans le canton de Melle.

L'ordination qui a eu lieu samedi matin au Grand-Séminaire comprenait 74 ordinands, dont 27 prêtres, 13 diacres, 3 minorés et 31 tonsurés.

Voici les noms appartenant à notre arrondissement:

Prêtres. — Dufour, Jean-Baptiste-Augustin, de Saint-Clément-des-Lèves; Hardy, Laurent-Camille, de Vivy.

Tonsuré. — Hacault, Camille-Emmanuel, de Martigné-Briand.

La quête d'usage pour le Séminaire aura lieu le jour de Noël dans toutes les églises et chapelles du diocèse.

Nous lisons dans la Liberté:

« Malgré les prédictions des astronomes autorisés et en dépit des « signes d'un hiver rigoureux, nos paysans affirment que l'hiver 1874-1875 sera doux et pluvieux.

» Leur opinion se base sur l'observation suivante: quand l'hiver doit être dur, les

oignons de l'année ont trois ou quatre pelures l'une sur l'autre.

» Dans le cas contraire, lesdits oignons n'ont qu'une seule pelure, ce qui, paraît-il, est le cas de cette année.

» On peut facilement vérifier: il faudrait ne pas avoir un oignon dans sa cuisine pour ne pas se livrer à cette expérience.

» A propos de pronostics, nous ferons remarquer que l'année qui va s'ouvrir commence et finit par un vendredi.

» Le fait est rare; il ne se reproduit guère que tous les cinquante ans; selon les vieilles légendes, ceci annoncerait quelque événement extraordinaire. »

Le fait n'est pas si rare que le dit la Liberté; les années 1841, 1847, 1858 se sont passées dans les mêmes conditions. Commencées un vendredi, elles se sont terminées pareil jour et sans bouleversement général pendant leur cours.

Les vieilles légendes n'ont rien à voir à la chose, et si l'on peut accuser la Liberté d'avoir lancé ce pronostic trop légèrement, on ne peut supposer qu'elle ait eu l'intention d'entretenir la superstition.

QUELQUES HIVERS RIGOUREUX.

Les astronomes nous prédisent de grands froids pour la présente saison.

Heureusement que les hivers très-rigoureux sont rares dans nos climats.

En 1279, il fit si froid en Angleterre que la Tamise fut prise jusqu'à son embouchure et que les chariots les plus lourds la traversaient en toute sécurité.

En 1545, l'hiver fut si rigoureux en France que tous les arbres fruitiers furent gelés presque dans leurs racines et absolument perdus.

En 1683, en Touraine, le tiers des habitants des campagnes mourut de froid et de misère.

En 1709, la Baltique fut gelée complètement, et l'on traversait en voiture l'Adriatique.

Ce froid extrême occasionna dans toute l'Europe une disette effroyable; on fabriqua, à Paris et à Versailles, un horrible pain d'avoine qui fut servi sur la table de Louis XIV. L'impossibilité de conserver l'eau et le vin à l'état de fluide interrompit en France la célébration de la messe.

En 1789, les plus lourdes charrettes traversèrent la Seine.

En 1820, il tomba à Rome une telle quantité de neige que, dans les rues, il y en avait près d'un mètre.

L'hiver de 1830 fut aussi très-rigoureux; un grand nombre de paysans moururent de froid en travaillant dans les champs.

Courrier Financier.

L'approche du paiement des coupons donne beaucoup de fermeté aux fonds publics. La rente 5 0/0 surtout profite des achats du comptant et se tient à 99 fr. 40.

Les obligations ont un marché très-actif. C'est ainsi que l'on cote les Charentes 265, les Vendée 248, les Vitré à Fougères 240, et les Chemins Nantais 235; ces derniers offrent de grands avantages aux capitalistes désireux d'un placement solide, et promettant une plus-value importante. — Bertaux.

CHEMINS DE FER NANTAIS.

Coupons du 1^{er} janvier 1875.

7,03 par obligation au porteur, impôt déduit.
7,27 par obligation nominative, impôt déduit.
16,80 par action au porteur, impôt déduit.
17,80 par action nominative, impôt déduit.

Dernières Nouvelles.

Nous recevons de Madrid, dit l'Union, d'importantes nouvelles.

Le gouvernement serait en pleine dislocation, et le maréchal Serrano renversé.

Si autorisée que soit la source d'où nous viennent ces renseignements, nous ne les reproduisons que sous les réserves les plus formelles.

Pour les articles non signés: P. GODRY.

Aux personnes embarrassées dans le choix des étrennes qu'elles ont à donner au jour de l'An, nous recommandons la célèbre liqueur *Bénédictine* de l'abbaye de Fécamp, dont on trouve des dépôts partout.

Une ou deux bouteilles de cette délicieuse liqueur, si précieuse pour la conservation de la santé, voilà un cadeau peu coûteux, et toujours bien accueilli par la personne qui le reçoit, outre qu'il témoigne de la sincérité des vœux que l'on exprime à l'occasion de cet anniversaire.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
 Les demandes doivent être adressées à
MM. REZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GÂTÉES
 Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
 Recommandé par les sociétés médicales
 Prix : 2 francs.
 Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :
REVALESCIÈRE
 Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la

Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.
 M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.
 M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.
 E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.
 M. Boillet, curé, de 56 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.
 M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 à ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMBON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BRSSON, pharmacien, place de la Bilauge, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 DÉCEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance 1 ^{er} juil. 72.	61	40		Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	880	1	25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	460		3	75	
4 1/2 % jouiss. mars.	89	35		Crédit Mobilier.	348	75	3	75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	672	50	1	25
5 % jouissance 22 septembre.	78			Crédit foncier d'Autriche.	545		50	Société autrichienne, j. janv.	692	50		1	25
5 % Emprunt 1871.	99			Charentes, 400 fr. p. j. août.	330			OBLIGATIONS.					
Emprunt 1872.	99			Est, jouissance nov.	512	50		Orléans.	293	75			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	324			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	878	75	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée.	299	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	443	75	50	Midi, jouissance juillet.	657	50	1	25	Est.	386			
— 1865, 4 %.	473	50		Nord, jouissance juillet.	1096		5		Nord.	305			
— 1869, 3 % t. payé.	311			Orléans, jouissance octobre.	867	50	50		Ouest.	294	75		
— 1871, 3 % t. payé.	383	25		Ouest, jouissance juillet, 65.	560		5		Midi.	298	50		
Banque de France, j. juillet.	3900			Vendée, 250 fr. p. j. juill.	904				Deux-Charentes.	168			
Comptoir d'escompte, j. août.	551	25		Compagnie parisienne du Gaz.	820		1	25	Vendée.	247	50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465			Société Immobilière, j. janv.	37		1		Canal de Suez.	487	50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350			C. gén. Transatlantique, j. juill.	312	50	7	50					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	850												

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 04 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — omnibus.
 9 — 01 — (s'arrête à Angers omnibus.)
 1 — 33 — soir, omnibus.
 4 — 12 — express.
 7 — 27 — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
 8 — 30 — omnibus.
 9 — 50 — express.
 12 — 38 — soir, omnibus.
 4 — 44 — omnibus.
 10 — 28 — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etudes de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
 Et de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE
 Aux enchères publiques et par licitation,
 1^o D'UNE
MAISON D'HABITATION
 Avec servitudes et grands jardins.
 Située au bourg de Varennes-sous-Montsoreau.

2^o D'UN PRÉ
 Situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, nommé le pré du Godet, d'une contenance de trente-trois ares.

L'adjudication de la maison de Varennes-sous-Montsoreau aura lieu le dimanche dix janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi, en la salle de la mairie de Varennes-sous-Montsoreau;
 Celle du pré du Godet, le mardi suivant, douze janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.

On fait savoir :
 Qu'en vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le vingt-six novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;
 Et à la requête de M. Georges-Louis-Edouard Baudry, commis négociant, demeurant actuellement à Nantes, rue Crébillon, numéro vingt-deux, ayant pour avoué constitué M^{re} Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro dix;

En présence ou lui dûment appelé de M. Alexandre Allotte, propriétaire, demeurant à Vihiers, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur datif de M^{lle} Marguerite-Louise Adèle Baudry, mineure issue du mariage de M. Edouard Baudry, ancien notaire à Varennes-sous-Montsoreau, décédé juge de paix à Champocéaux, et de M^{lle} Adèle-Marie-Marguerite Allotte, décédée à Varennes-sous-Montsoreau, ayant pour avoué constitué M^{re} Albert, avoué près le même tribunal, demeurant dite ville de Saumur, rue de la Petite-Douve, numéro dix-sept;

Et encore en présence de M. Armand Loiseleur fils, ancien notaire, demeurant à Bourgueil, au nom et comme subrogé-tuteur de M^{lle} Baudry, sus-nommée, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Laumonier, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, savoir : le dimanche dix janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi,

en la salle de la mairie de Varennes-sous-Montsoreau, pour la maison de Varennes-sous-Montsoreau, et le mardi douze janvier mil huit cent soixante-quinze, à midi, en l'étude de M^{re} Laumonier, notaire à Saumur, pour le pré du Godet.

DÉSIGNATION.
 1^o Immeuble dépendant de la succession de M^{re} Baudry.
 Une maison de maître, située au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau, rue de la Morelle, actuellement occupée par M. Renard, notaire, composée au rez-de-chaussée d'une étude, salon parqueté, salle à manger, cuisine, office; au premier étage, plusieurs chambres à coucher, grenier sur le tout, cour ouvrant sur la rue par une porte cochère, pompe; servitudes, consistant en écurie, remise, grange, chambre de domestique, lieux d'aisances; très-beau jardin dessiné à l'anglaise avec pavillon rustique, jardin potager, le tout entouré de murs, et joignant la rue de la Morelle d'un côté, d'autre bout un chemin, d'une contenance de deux hectares cinq ares.

Sur la mise à prix de dix-neuf mille francs, ci... 19,000
 2^o Immeuble indivis entre les enfants Baudry et M. Allotte.

Le pré du Godet, situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, numéro 245, section A du plan cadastral de ladite commune, d'une contenance de trente-trois ares, joignant au nord un fossé, au levant M. Louis Chevillon.
 Sur la mise à prix de treize cents francs, ci... 1,300
 Total des mises à prix, vingt mille trois cents francs, ci... 20,300

S'adresser, pour les renseignements :
 1^o A M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;
 2^o A M^{re} BEAUREPAIRE et à M^{re} ALBERT, avoués à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le vingt-un décembre mil huit cent soixante-quatorze.
BEAUREPAIRE.
 Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent soixante-quatorze, folio... case... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 (642) Signé : L. PALUSTR.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.
A LOUER PRÉSENTEMENT APPARTEMENT COMPLET
 Au deuxième étage.

Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE FRAPPÉREAU.
 Les créanciers de la faillite du sieur Frappereau, marchand à Taucougné, sont invités à se présenter, le jeudi 31 décembre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'y recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.
 Le commis-greffier assermenté, (644) L. BONNEAU.

COMMUNE DE NUEL-SOUS-PASSAVANT.
ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le dimanche 24 janvier prochain, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Nueil-sous-Passavant, par devant le Maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école de filles.
 Le montant du devis dressé par M. Bonnet, architecte à Angers, s'élève à la somme de 7,931 fr. 79 c.
 On pourra prendre connaissance du projet et du cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Nueil, tous les jours, de huit heures du matin à cinq heures du soir. (629)

A VENDRE UNE MAISON
 Située à Saumur, rue de la Chouetterie.
 Avec cour, remise, écurie, cave et puits.
 S'adresser à M^{me} veuve GOISLARD, à la Gueule-du-Loup. (589)
 M^{re} LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc et un petit clerc. (604)

A CÉDER
 De suite,
UN MAGASIN
 DE
PARAPLUIES & OMBRELLES
 Bien achalandé.
 Situé à Saumur, dans le centre de la ville.
DROIT AU BAIL.
 S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur. (628)

A LOUER PRÉSENTEMENT.
UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

AVIS
 Les créanciers du sieur LIMERS, marchand de vins, rue Saint-Jean, à Saumur, sont invités à remettre, le plus tôt possible, à M. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur, la note détaillée de leur créance. (630)

M^{me} BARBEY
MODISTE.
 Rue Saint-Jean, 30, Saumur.
 Prévient sa clientèle qu'elle continue, comme par le passé, sa maison de modes et lingerie, et dément les bruits qu'on a fait courir à cet égard.
 On trouvera toujours chez elle un choix d'articles haute nouveauté. (609)

FABRIQUE D'ENCRE
 de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
 Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE MERCURE!!!
 Les BRAGEES DUCOR, toniques, dépuratives, garanties sans mercure, sont infaillibles contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de vessie, incontinenances ou rétentions d'urine. Trait. sans privation ni régime. Note explic. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse, rue Matabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier. (538)

LIBRAIRIE E. MILON
 NOUVELLE INSTALLATION
TRÈS-GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES D'ÉTRENNES
 Saumur, imprimerie de P. GODET.

SOCIÉTÉ DES TERRES DE LA SOLFATARRE DE POZZUOLI
 47, rue du Faubourg-Montmartre. — PARIS.
ENGRAIS POUR LA VIGNE — PRÉSERVATIF DU PHYLLOXERA
 La Terre de la Solfatarre de Pozzuoli (marque A), préparée sous la direction du professeur de Luca, membre de l'Institut de France, est à la fois le préservatif le plus certain contre le phylloxera et l'engrais le plus énergique pour la Vigne. Son emploi augmente la quantité du produit de la Vigne et en assure la qualité, car elle rend au sol les éléments que la culture lui a enlevés et à des prix tels qu'aucun engrais industriel ne peut y parvenir. La potasse, l'ammoniaque, la chaux, l'alumine, le soufre et enfin les sels arsenicaux, sulfuriques et sulfureux qu'elle renferme en font un engrais puissant et insecticide le plus complet pour la Vigne.
 Des expériences concluantes, communiquées par M. Victor Borie à la Société centrale d'Agriculture de France, ont démontré la valeur de la Terre de la Solfatarre de Pozzuoli (Forum Vulcani campi Phiegeol des anciens), non-seulement comme engrais, mais comme agent destructeur du phylloxera et des autres insectes, par les principes qu'elle contient.
 La Terre de la Solfatarre (marque B) remplace très-avantageusement le soufre pour détruire l'oïdium, le phylloxera ailé et les autres insectes qui attaquent les tiges et les fruits de la Vigne.
 Les demandes d'entrepositaires pour les chefs-lieux de départements et d'arrondissements doivent être accompagnées de références. (550)